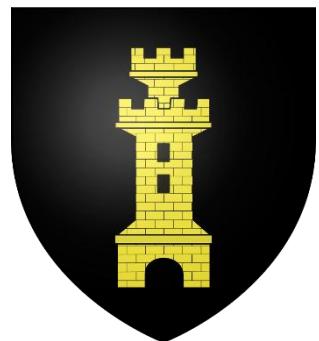


# PLU

Plan Local d'Urbanisme

**La Bastidonne**



## VI.1. Annexes sanitaires

**altereo**

*Elaboration du PLU approuvée le 27 juin 2005*

*1<sup>ère</sup> Révision approuvée le 26 novembre 2012*

*1<sup>ère</sup> modification approuvée le ....*



## SOMMAIRE

<b>Alimentation en Eau Potable.....</b>	<b>4</b>
<b>Défense incendie .....</b>	<b>6</b>
<b>Assainissement.....</b>	<b>9</b>
<b>Gestion des déchets.....</b>	<b>16</b>

# Alimentation en Eau Potable

---

Le réseau d'eau potable desservant la commune de La Bastidonne est rattachée au réseau d'alimentation collective en eau potable du **Syndicat Durance Luberon**.

## Captage

Les ressources en eau potable gérées par le SIVOM Durance Luberon, composées de deux captages en plaine alluviale de la Durance (captages du Vidalet sur Pertuis et des Grandes Iscles sur Mérindol) et de deux prises d'eau en surface (canal de Cadenet et la Durance, commune de Pertuis) alimentent les 21 communes du syndicat, soit environ 50 000 personnes.

Seul le captage du Vidalet situé sur Pertuis bénéficie d'une autorisation préfectorale du 03/11/2000. Les prises d'eau de la Durance du Canal de Cadenet ne bénéficiant pas d'autorisation ni de protection de leurs ressources.

Aucun périmètre de protection de captage pour eau potable ne concerne le territoire communal.

Le principal captage est réalisé à partir :

- de la station de pompage du Vidalet, au Sud-Ouest de l'agglomération, à environ 2,50 km du centre, où 4 puits permettent l'exploitation de la nappe profonde de la Durance,
- de la station de traitement des eaux de la Durance située à proximité du Pont de la Durance.

## Refoulement et stockage

La station de Vidalet située à la cote 180 et la station du Pont de la Durance située à la cote 190, refoulent dans une canalisation, diamètre 400 mm vers un réservoir général St Sépulcre (sur Pertuis) d'une contenance de 2000 m<sup>3</sup> situé à la cote 252.

Une station de reprise refoule dans une canalisation diamètre 200 mm, puis 250 mm, vers La Bastidonne.

A La Bastidonne, un réservoir de 1000 m<sup>3</sup> est situé à la cote 370. La canalisation se poursuit en retour vers La Bastidonne par une canalisation diamètre 100 mm.

## Desserte de l'agglomération

Celle-ci est réalisée à partir d'un réservoir de 1000 m<sup>3</sup> se trouvant à l'Est de l'agglomération.

La conduite de l'agglomération est desservie par un réseau maille en diamètre 60 mm et comporte 4 poteaux incendie dans l'agglomération. 4 antennes sont piquées sur ce réseau :

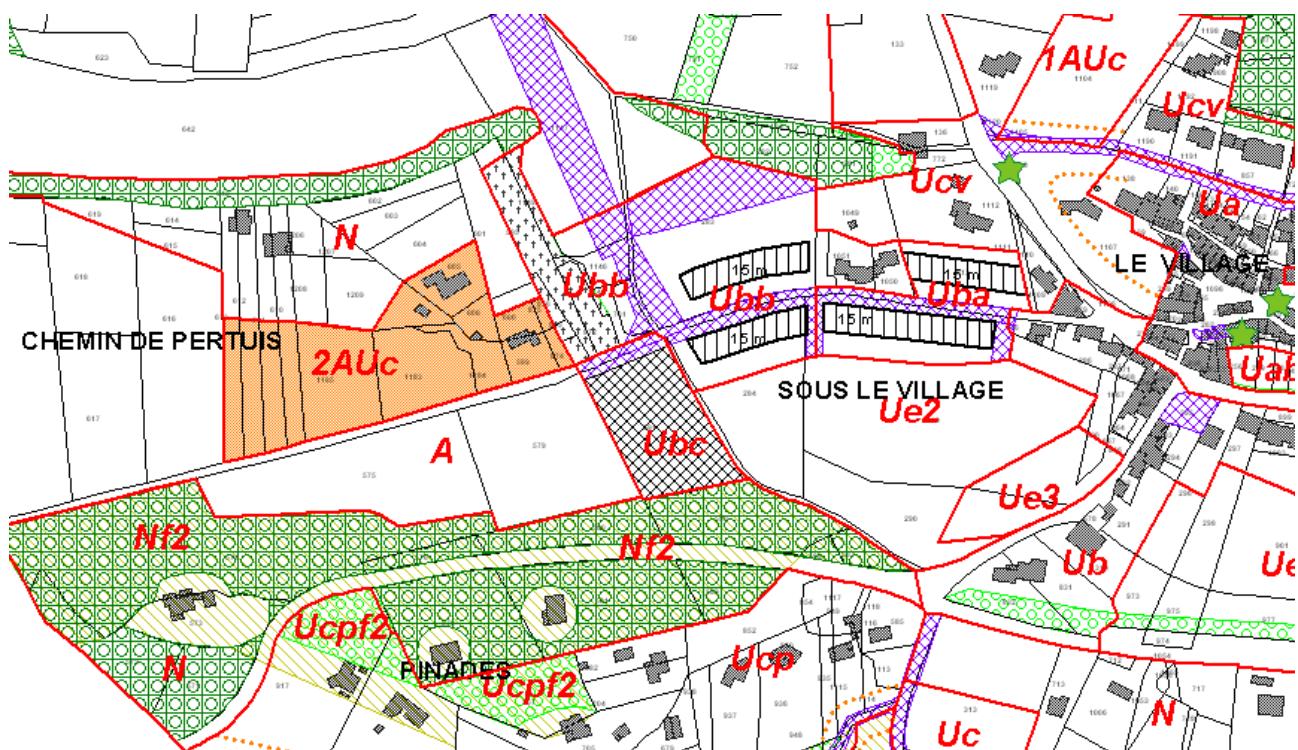
- une en direction du Sud-Est sur le chemin vicinal n° 2 et se prolongeant jusqu'au lieu-dit Les Panorgues,
- une en direction du Sud-Ouest avec un tronc diamètre 60 et deux antennes en diamètre 100. Celles-ci desservent le quartier de Fontvieille et les quartiers de Ribas et des Pinades jusqu'en limite de commune,
- la troisième située à l'Est est branchée sur l'antenne de la VC n° 2, traverse le quartier de la Chaume et du Colombiers jusqu'au petit Réal,
- la quatrième au Nord, dessert la zone d'activités.

## Besoins et enjeux

Compte tenu du raccordement de la commune au réseau du Syndicat Intercommunal Durance Luberon, le problème de la satisfaction des besoins en eau potable, ne peut se poser puisque la sécurité de l'autonomie est élevée grâce à la double alimentation et à un stockage relativement important de 1000 m<sup>3</sup> à La Bastidonne.

Les secteurs U et AU du précédent PLU ne disposant pas d'une desserte pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) suffisante ont été reclassés en zone 2AU (ouverture à l'urbanisation conditionnée à une modification/révision du PLU).

### ***Localisation de la zone AU « fermée » dans l'attente d'un renforcement de la desserte par l'Alimentation en Eau Potable (zone 2AUC en limite Ouest du village)***



## Défense incendie

La commune dispose de 20 hydrants, auxquels s'ajoute un hydrant sur la commune limitrophe de Pertuis, qui défend le quartier Ribas Ouest (situé en limite Ouest de la commune).

Selon le dernier **contrôle opéré en août 2011** sur les 20 hydrants communaux :

- **10 sont en état de fonctionnement** (dont 8 au niveau des zones urbaines/à urbaniser du PLU), auxquels s'ajoute l'hydrant sur la commune limitrophe de Pertuis, qui défend le quartier Ribas Ouest
- **2 ne fonctionnent pas et/ou ne sont plus alimentés et seront supprimés à terme** (cœur de village)
- **8 présentent des dysfonctionnements** (dont 7 au niveau des zones U/AU du PLU) que la commune prévoit de régler en lançant une **campagne de travaux pour une remise à niveau d'ici 2 ans.**

Ainsi, les travaux suivants sont projetés par la municipalité :

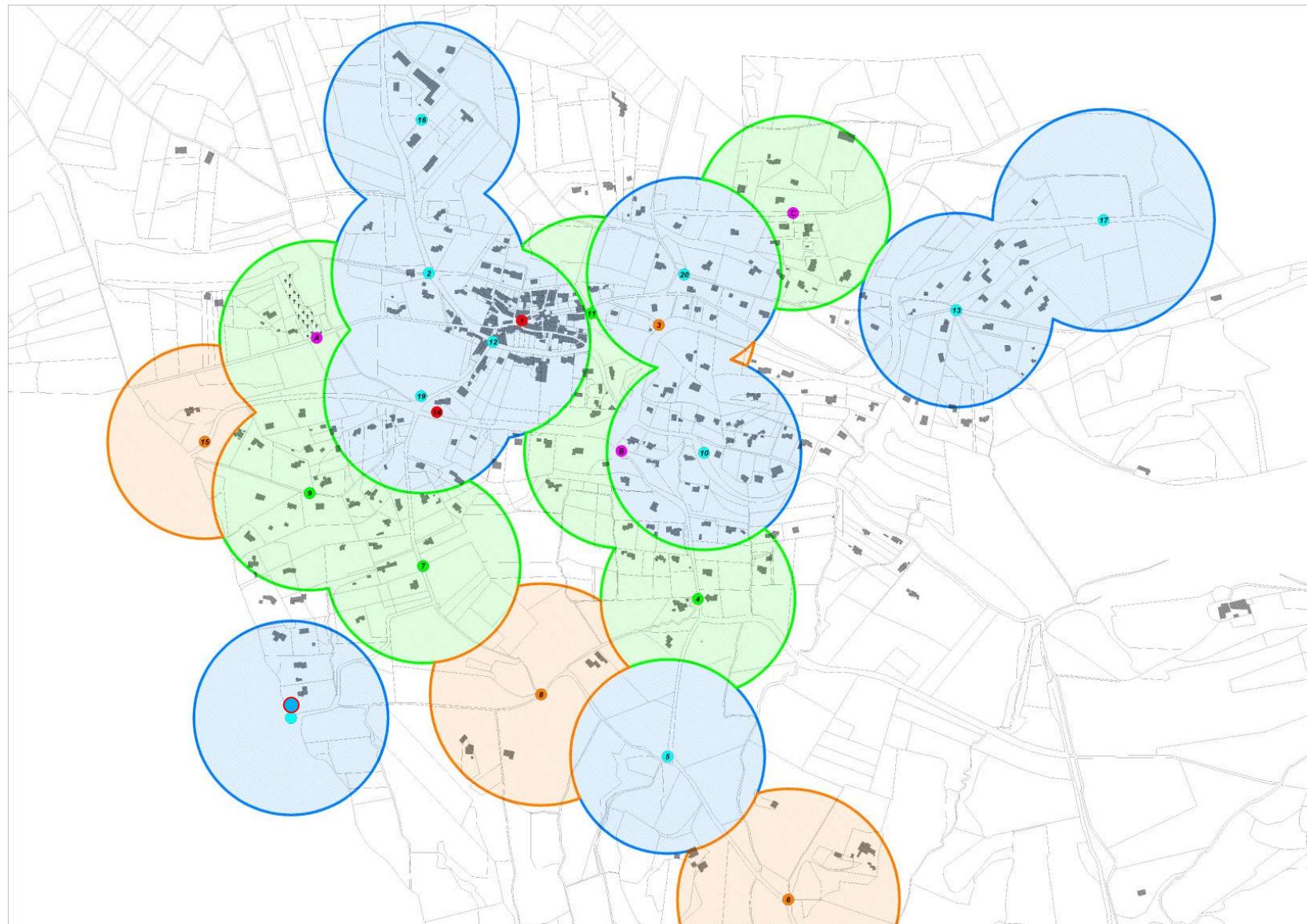
- **à court terme**
  - **sur 2012 – remise en service des hydrants n°4** (secteur Croutasse Sud-Est – chemin de Galance), **n°7** (secteur Ribas – chemin de Fontvieille), **n°9** (chemin des Pinades) et **n°11** (limite Est du cœur de village) – Cf. devis signés en annexe du présent document
  - **Courant 2013 – remise en service de l'hydrant n°3** (bordure D973 à l'Est du cœur de village) **et création de 3 nouveaux hydrants** (**A** : face au cimetière – secteur « Sous le village », **B** : en limite Nord du Chemin de Galance et **C** : au niveau du secteur des Savel) – dès le vote du budget de la commune avec une réalisation des travaux avant l'été 2013.
- **à moyen terme : remise en service des hydrants n°6** (secteur Galance), **n°8** (chemin Saint-Jean) et **n°15** (bordure D973 en limite Ouest de la commune)..

Ainsi l'**ouverture à l'urbanisation dans le cadre du PLU a été définie au regard de la couverture théorique des hydrants communaux en état de fonctionnement** (ainsi que de ceux pour lesquels des travaux sont prévus à court terme) – Cf. carte ci-après -, ainsi qu'au regard de la **desserte communale par la voirie et les réseaux.**

Légende :

	Poteau incendie en état de fonctionnement
	Poteau incendie dont la remise en service est prévue à court terme (échéance 2012/2013)
	Poteau incendie dont la remise en service est prévue à moyen terme (2 ans maximum)
	Poteau incendie à créer à court terme (échéance 2013)
	Poteau incendie voué à être supprimé
	Poteau incendie en état de fonctionnement et localisé sur la commune de Pertuis
	Zone actuellement défendue par les hydrants en état de fonctionnement
	Zone de défense supplémentaire une fois les travaux prévus à court terme réalisés
	Zone de défense supplémentaire une fois les travaux prévus à moyen terme réalisés

**Défense incendie de la commune de La Bastidonne et travaux projetés en matière de défense incendie**

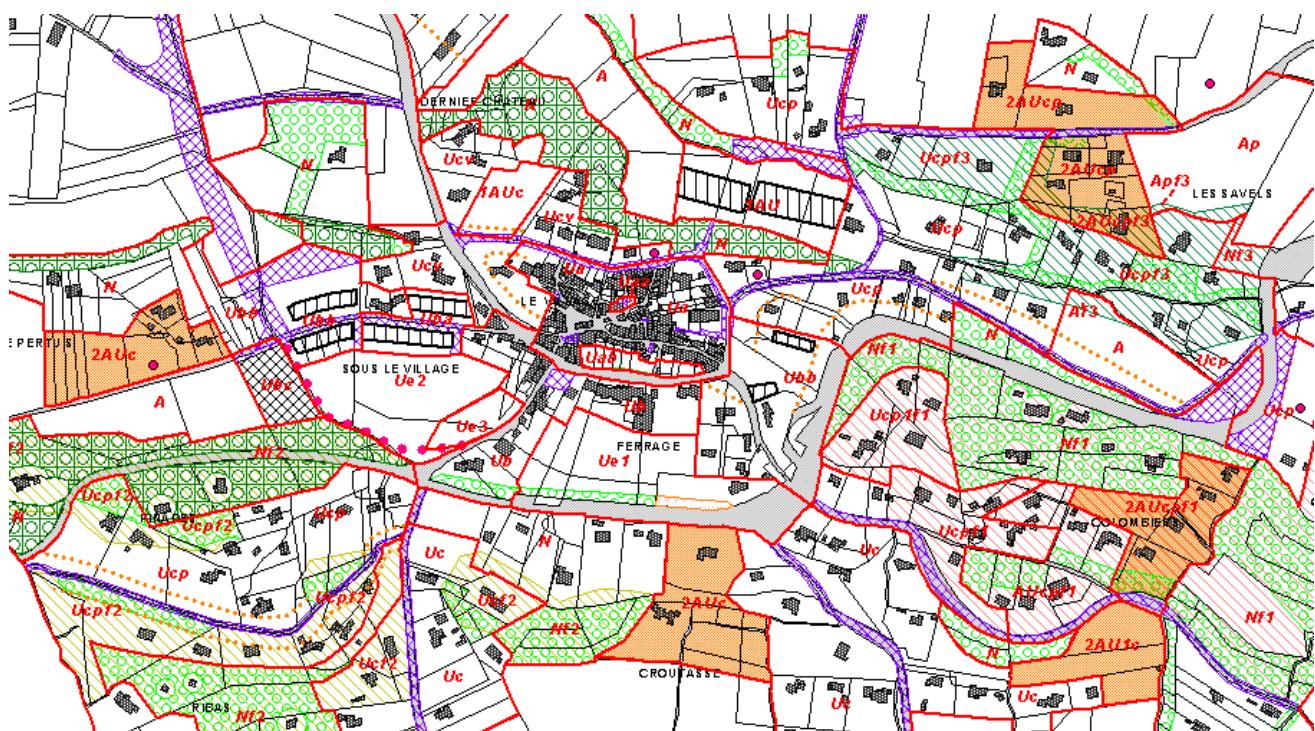


Il faut par ailleurs noter qu'un réservoir de la société du Canal de Provence d'une capacité de 4000 m<sup>3</sup> est implanté sur la colline de Saint-Julien et dessert l'ensemble du territoire communal comme le montre la servitude A2 en annexe du PLU.

## Besoins et enjeux

Les secteurs U et AU du précédent PLU ne disposant pas d'une défense incendie suffisante (actuellement ou à court terme avec le planning de travaux prévu ci-dessus) ont été reclasés en zone 2AU (ouverture à l'urbanisation conditionnée à une modification/révision du PLU).

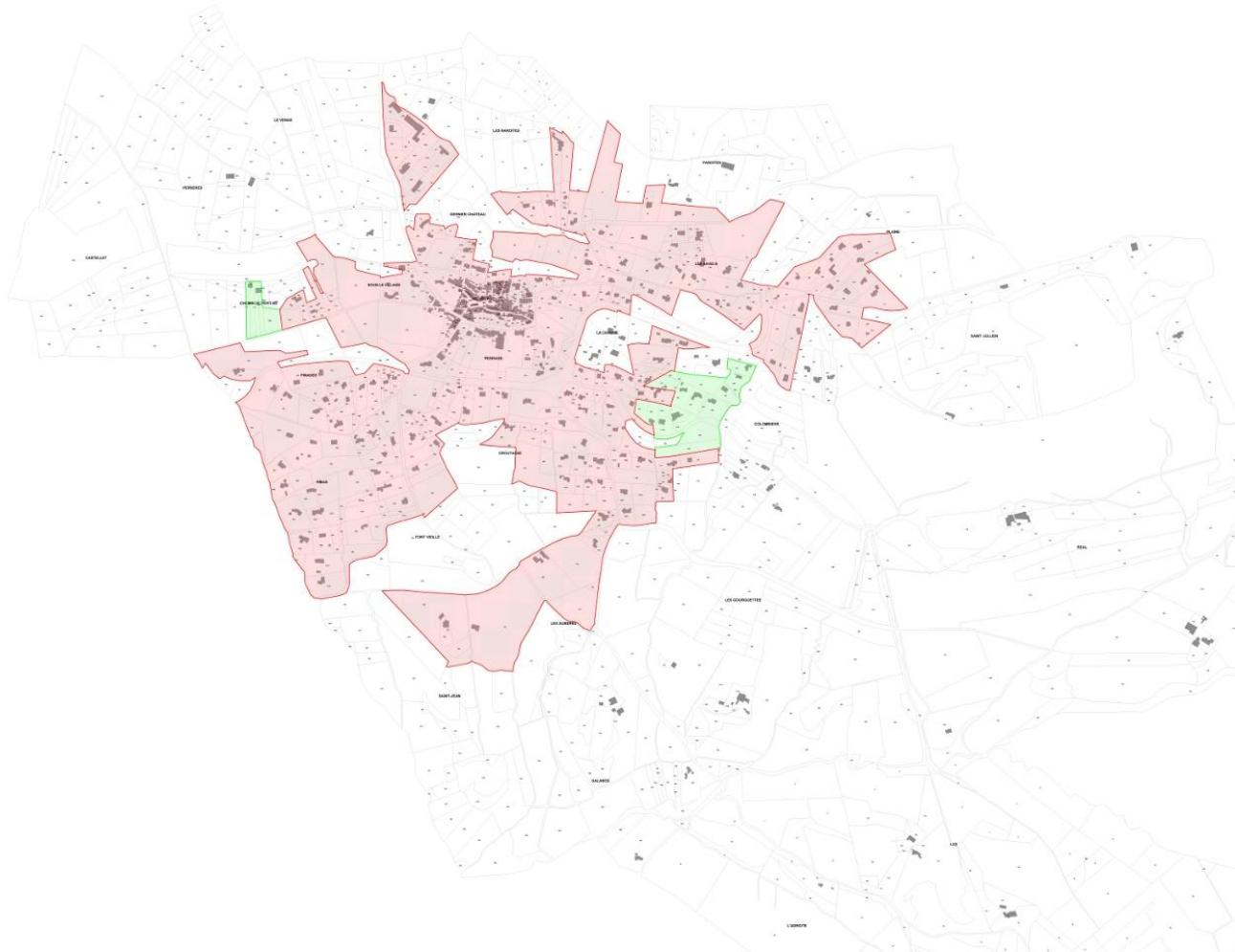
#### **Localisation des zones AU « fermées » dans l'attente d'un renforcement de la défense incendie (zone 2AU)**



## Assainissement

Conformément à la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et à ses arrêtés du 6 mai 1996, la commune a établi en 2005 son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) afin de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Dans le cadre de la présente révision du PLU, le zonage d'assainissement a été actualisé, sur la base des nouvelles orientations d'urbanisme, afin de pouvoir mettre en totale adéquation ces deux documents, qui seront tous deux soumis à enquête publique et opposables aux tiers.

### **Nouveau zonage d'assainissement, établi en parallèle du PLU - 2011**



**Rouge** : zones d'assainissement collectif actuelles

**Vert** : zones d'assainissement collectif futur

### Plan du réseau d'assainissement - 2011



## Assainissement collectif des eaux usées

Le réseau actuel permet le raccordement de la quasi-totalité des zones urbanisées et urbanisables situées sur le territoire communal.

La commune est équipée de 4665 m de réseau séparatif et 1228 m de réseau unitaire. On compte aussi 400 mètres de canalisation de refoulement en diamètre 200 mm. Le tableau suivant présente les distances de canalisations par diamètre et par type de réseaux.

### Détail du réseau de collecte des eaux usées

Diamètre (en mm)	Réseau unitaire (ml)	Réseau séparatif ( ml)	Total (ml)
150	50	1080	1130
200	853	3255	4108
250	325		325
300		260	260
400		70	70
<b>Total (ml)</b>	<b>1228</b>	<b>4665</b>	<b>5893</b>

Les ouvrages présents sur le réseau sont : 2 déversoirs d'orage, 3 postes de relèvement, 168 regards de visite et 4 réservoirs de chasse.

Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2001 mettait en évidence 72 m<sup>3</sup>/j d'eaux claires parasites sur le réseau du village. Des travaux réalisés sur le réseau ont permis de réduire considérablement ce volume d'ECP.

La ville de la Bastidonne est équipée de deux stations de traitement des eaux usées :

- La station Venas (au Nord de la commune).
- La station St Jean (au Sud de la commune).

## La station Venas

Cette station a été construite en 1994 sur le principe du lit bactérien à forte charge pour une capacité nominale de 900 EH. Le milieu récepteur de la station est le ravin du Caporal, qui est un affluent de l'Eze.

Selon les résultats d'analyse de l'auto surveillance du 3 novembre 2009, du 7 décembre 2009, du 3 avril 2010 et du 26 avril 2010, les concentrations en sortie de station étaient supérieures aux concentrations autorisées pour les MES et/ou la DCO et/ou la DBO5 par l'**arrêté préfectoral n° 676 du 26 mars 1993 fixant les concentrations maximales autorisées pour le milieu récepteur**.

Cette station d'épuration a été déclarée conforme au titre de la Directive ERU en 2009, mais elle est non conforme au titre de la réglementation nationale car elle ne respecte pas les normes de rejets de son arrêté préfectoral.

Ainsi, une **amélioration du fonctionnement et des performances épuratoires de la station de Vénas est envisagée par la commune de la Bastidonne**. En effet, Le SIVOM Durance Luberon travaille depuis plus d'un an sur l'exploitation de la station d'épuration de Vénas, afin de stabiliser les bons résultats épuratoires obtenus le 3 avril 2010. De plus, le SIVOM étudie diverses possibilités techniques pour la mise en place d'un traitement complémentaire permettant de soulager l'exploitation tout en conservant une bonne qualité de rejet.

## La station Saint Jean

Cette station a été mise en service en 2010 sur le principe des lits plantés de roseaux avec une capacité nominale de 260 EH. Le milieu récepteur du système de traitement est le ruisseau des Aubères, qui est un affluent de la Galance. Il n'y a pas de bilan d'auto surveillance disponible pour la station Saint Jean.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des deux stations d'épuration :

**Caractéristiques des stations d'épuration de Venas et de Saint Jean**

	Station de Venas	Station Saint Jean
Type	Lit bactérien	Lits plantés de roseaux
Capacité	900 équivalents-habitants	260 équivalents-habitants
Charge hydraulique	240m <sup>3</sup> par jour	39 m <sup>3</sup> par jour
Charge polluante de dimensionnement	54 kg de DBO <sub>5</sub> par jour 136 kg de DCO par jour 60 kg de MES par jour	15,6 kg de DBO <sub>5</sub> par jour 36,4 kg de DCO par jour 23,4 kg de MES par jour

## Assainissement autonome des eaux usées

Un assainissement bien réalisé permet à l'habitat isolé ou dispersé de disposer d'une solution efficace pour le traitement des eaux usées, le confort de l'usager et la protection du milieu naturel.

La commune a créé un service public d'assainissement non collectif et compte 55 résidences en assainissement non collectif. Ce service est géré par le SIVOM Durance Luberon.

En 2009, il restait encore 8 résidences à diagnostiquer (sans compter les refus) et les contrôles effectués sont donnés dans le tableau suivant :

***Etat de lieux des installations en assainissement non collectif***

CONFORME	NON CONFORME	A REHABILITER
3	12	21

***Liste des secteurs en assainissement non collectif :***

Les Ribas	Chemin de Pertuis	Colombiers
Real	Plaine	Galance
Savels	Saint Julien	Paroites
Dernier Château	Les Chaumes	

## Aptitude des sols sur la commune

La commune de la Bastidonne est implantée en majorité sur un sol dont l'aptitude est défavorable à l'assainissement autonome.

Néanmoins deux zones du territoire communal ont une aptitude favorable à l'assainissement non collectif, il s'agit des zones nommées Paroites et Real. Il sera donc possible d'implanter une filière de type tranchées d'infiltration.

Les secteurs concernés par une aptitude des sols défavorable devront être équipés de lits filtrants vertical drainés ou de microstations agréées avec un système d'infiltration. Les zones en questions sont: La Chaume, Colombiers et Plaine.

Pour les zones très défavorables, qui comprennent les zones de Galance, Savels, sous le village, Dernier château, Font vieille, Croutasse, les filières de types lits filtrants vertical drainés ou microstations agréées avec système d'irrigation seront plus adaptées.

## Assainissement des Eaux Pluviales

### Réseau d'eaux pluviales

La collecte des eaux pluviales se fait au niveau de la zone urbanisée (centre ancien du village). L'exutoire se situe dans un fossé au lieu-dit « Sous le village » et rejoint un thalweg à proximité du cimetière.

La collecte des eaux pluviales se fait à travers un réseau de collecteurs dont les diamètres sont de 250 mm, 400 mm, 500 mm, avec regard de visite et bouche d'égout normalisées. Les collecteurs du village se déversent au Sud-Ouest du village dans un ravin qui se jette dans le ravin de Venas.

Au Nord du village, le ravin du Caporal récupère les eaux des quartiers des Paroites et dernier Château.

Le précédent document d'urbanisme a identifié en zone N les principaux ravins et a rendu obligatoire un recul de 10 mètres de toutes les constructions. En effet, si n'existe aucun cours d'eau pérenne sur la commune de La Bastidonne, on note en revanche la présence de nombreux talwegs et valats drainant les eaux lors d'épisodes pluvieux, qu'il convient de préserver

*Note : il n'existe pas à ce jour de plan officiel du réseau pluvial de la commune.*

## Besoins et enjeux

Dans le cadre du PLU, la commune de la Bastidonne a une perspective d'évolution potentielle de l'ordre de 119 logements.

**Potentialité de raccordement au système d'assainissement collectif existant** (source : zonage d'assainissement communal révisé en parallèle de l'élaboration du PLU).

### Station de Vénas

La station d'épuration peut encore accueillir près de 300 Equivalents Habitants (EH); soit près de 122 logements supplémentaires. Le projet de PLU prévoit près de 59 logements supplémentaires raccordables sur cette station.

### Station Saint Jean

Il n'existe pas encore de bilan d'auto surveillance sur la station Saint Jean.

Cette station d'épuration à une capacité de 260 Eh, actuellement 60 logements sont raccordés à la station. Le potentiel de la station est de 110 logements, La station peut donc recevoir 50 logements supplémentaires. Cependant, dans le cadre du PLU près de 60 logements maximum pourraient être réalisés et le traitement de leurs eaux usées relèverait de la station Saint-Jean, d'où une insuffisance de la station de l'ordre de 10 logements maximum

### Synthèse des potentialités de raccordement aux unités de dépollution des eaux usées

	Station de Vénas	Station Saint Jean
Nombre de logements maximum à raccorder dans le futur (projet PLU)	59	60
Raccordements supplémentaires envisageables sur la station	122	50
Cohérence entre le PLU et la capacité de la Station	63	- 10

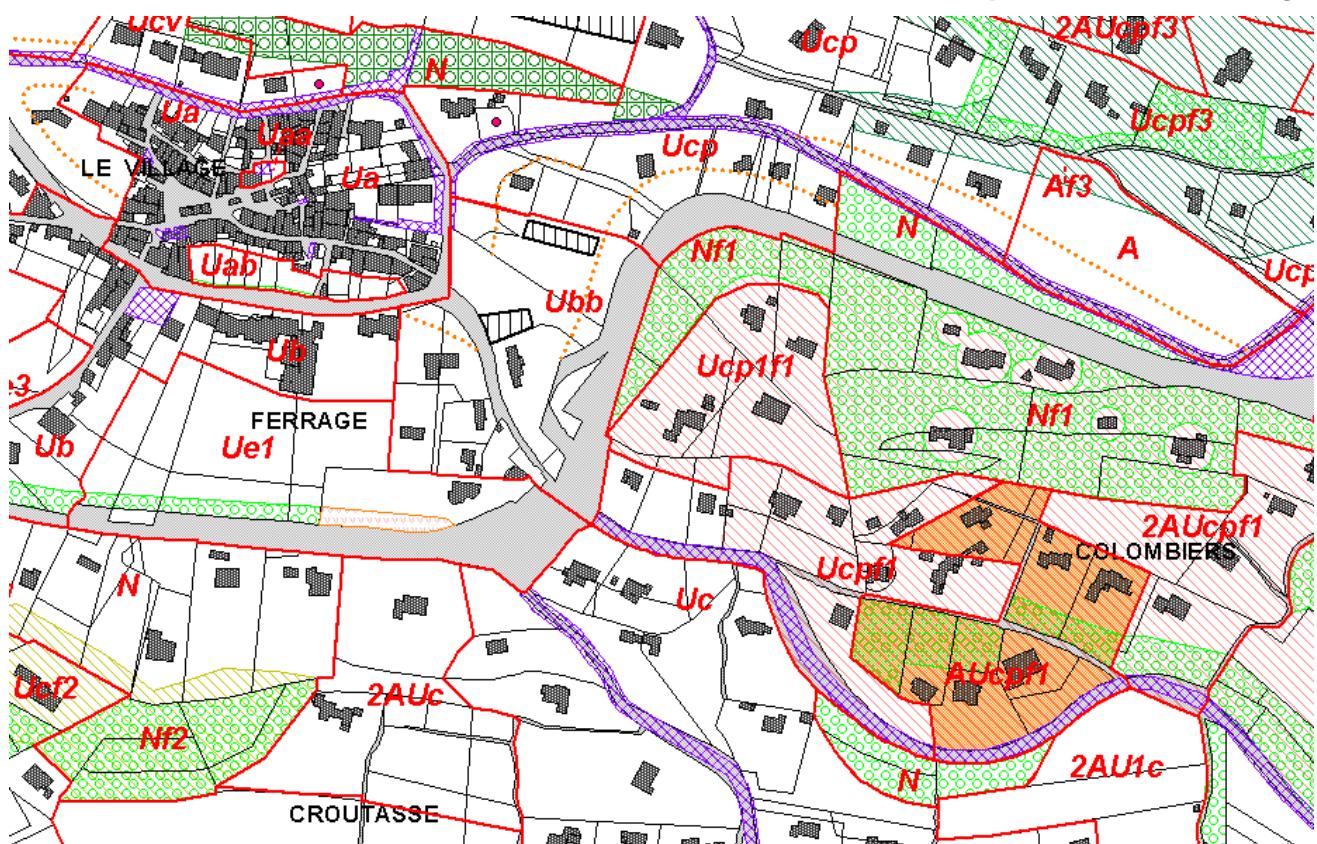
**La station de Venas est capable de recevoir les nouveaux logements maximums prévus par le PLU. Tandis que la station d'épuration de Saint Jean sera sous dimensionné à moyen ou long terme si le développement urbain *maximal* de la commune est mis en œuvre (urbanisation des terrains constructibles au maximum de leur potentiel de construction). Deux solutions sont envisagées par la commune de la Bastidonne afin de parer à cette éventualité :**

- soit l'augmentation de la capacité de la station d'épuration de Saint Jean. En ce sens, il est prévu au sein du zonage du PLU un Emplacement Réservé (n°29).
  - soit le raccordement d'une partie du quartier du Ribas et/ou du quartier de Colombiers – actuellement raccordés à la station Saint-Jean - sur la station d'épuration du Vénas. Cette solution devra s'accompagner d'une amélioration du fonctionnement de la station du Vénas (étude en cours par le SIVOM Durance Luberon).

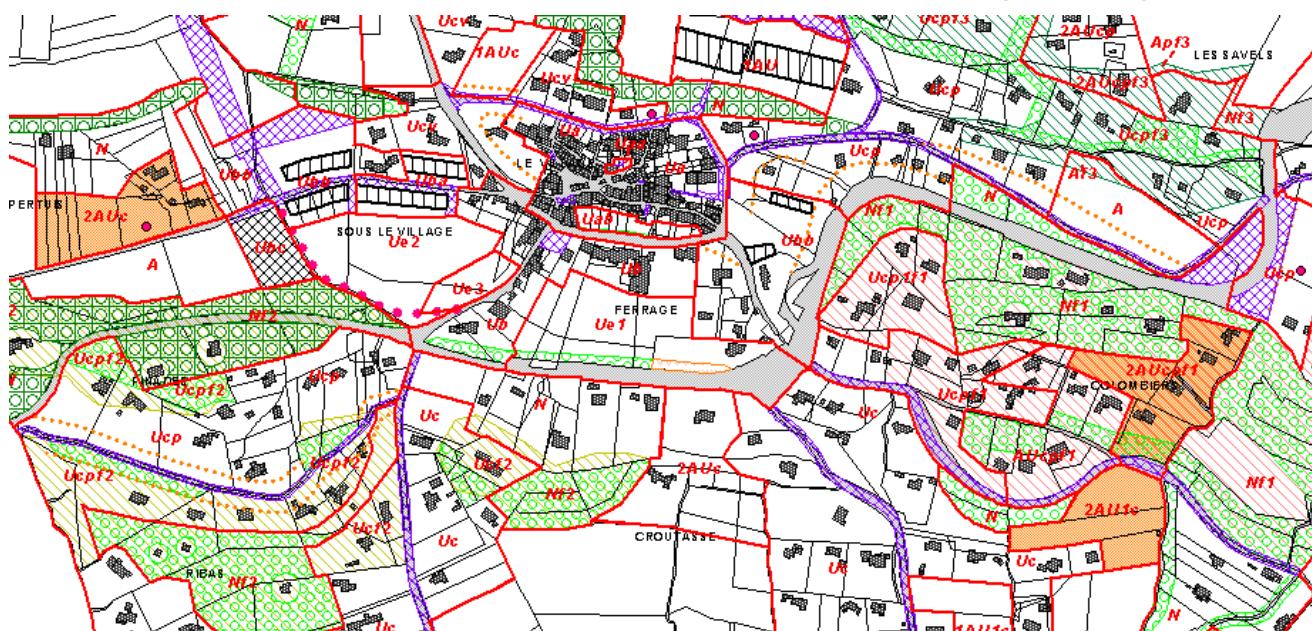
*En cas de nécessité liée au développement urbain de la commune, ces travaux seront réalisés à moyen terme (échéancier prévisionnel : mandat 2014-2020).*

Par ailleurs, Les secteurs U et AU du précédent PLU ne disposant pas d'une desserte par le réseau d'assainissement suffisante ont été reclasés en zones AUcp (zone au Sud-Est du village – secteur Colombiers – urbanisation au fur et à mesure de l'extension du réseau d'assainissement au sein de la zone) ou 2AU (ouverture à l'urbanisation conditionnée à une modification/révision du PLU).

*Localisation de la zone AU dans laquelle l'urbanisation est admise au fur et à mesure de l'extension du réseau d'assainissement au sein de la zone – zone AUcp au Sud-Est du village*



**Localisation des zones AU « fermées »  
dans l'attente d'une extension du réseau d'assainissement (zone 2AU)**



## Gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers est effectuée 3 fois par semaine sur la commune, via 65 containers à Ordures Ménagères, répartis comme suit :

- Centre-village : 11
- D165 : 5
- D973 : 16
- Secteur Savels : 3
- Chemin des Pinades : 3
- Chemin de Fontvielle : 11
- Chemin de Galance : 7
- Chemin du Grand Réal : 6
- Grand Réal : 3

Le ramassage est effectué par la Communauté de Communes Luberon Durance qui regroupe toutes les communes du canton excepté Pertuis. Celle-ci adhère au SIEUCETOM, Syndicat de traitement des ordures ménagères exploitant l'usine de compostage de Cavaillon et regroupant aussi les communes de ce canton et de celui de l'Isle sur la Sorgue.

Les déchets collectés sur la commune de La Bastidonne sont acheminés par la Communauté de Communes Luberon Durance au centre de transfert de Pertuis. Pris en charge par le SIEUCETOM (Syndicat auquel la CCLD a subdélégué la compétence traitement), ces déchets sont ensuite acheminés au centre d'enfouissement dit du « Jas de Rhôde » (SITA Méditerranée). Cette solution est provisoire car le SIEUCETOM a pour objectif la création d'une usine de compostage afin de permettre une valorisation des déchets (stade actuel du projet : recherche de terrains).

La collecte sélective est également en place sur le territoire au travers de Points d'Apport Volontaire (PAV), collectés1 fois par semaine :

- 2 Journaux, Revues, Magazines (JRM)
- 2 Emballages Ménagers (EM)
- 2 verres



Point tri au niveau de l'entrée Sud-Ouest du village